

**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Nombre de membres en exercice : 79

Présents : 61
Excusés : 12
Absents : 6

REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)

Affiché le :

L'an **DEUX MILLE VINGT-SIX**, le **LUNDI VINGT-HUIT SEPTEMBRE** à **VINGT HEURES**, le conseil de territoire, dûment convoqué le **VINGT-DEUX SEPTEMBRE** **DEUX MILLE VINGT-SIX**, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

**ETAIENT
PRESENTS**

Mme Ameni ABDELJELIL, Mme Nawel AATIF, M. Azad BABUROGLU BAPIR, Mme Djamil BELHARIZI, Mme Fatima BELMOUDEN, M. Bruno BESCHIZZA, M. Stéphane BLANCHET, Mme Fatma BOUDRAF, Mme Célia BOUHACINE, M. Karim BOUMEDJANE, M. Denis CAHENZLI, M. Eric CEPRANI, M. Laurent CHANTRELLE, M. Mohamed CHERIF, Mme Anne-Marie DARD, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Muriel DEBRABANT, M. Méri DECIMUS-NOVAR, Mme Mariam DIAWARA, Mme Fatimata DOUCOURE-BAH, M. Fouad EL KOURADI, Mme Arhella ELSODY, M. Abderrazak FADILI, Mme Charlotte FAUCHEUX, M. Vincent FAVERO, M. Dominique GAULON, M. Quentin GESELL, M. Julien GOLDBERG, Mme Shéhérazade KASMI, M. Mohamed KHEMLICHE, M. Moussa KONATE, Mme Aude LAGARDE, M. Jean-Christophe LAGARDE, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Karine LANCHAS-VINCENTE, M. Michel LASTAPIS, M. Diven LECUIR, M. Christian MALKIC, M. Anthony MANGIN, M. Paulo MARQUES, M. Rachid M'BARKI, Mme Gemmila MEGHRAOUI, M. Tarik MESSAOUDI, Mme Mounia MESTAOU, M. Dominique MICHEL, M. Didier MIGNOT, Mme Sabrina MISSOUR, Mme Chantal MOREAU, M. Sébastien MORIN, M. Medhi NEZZAR, M. Idriss NIANG, M. Eric PALLUD, M. Alain RAMADIER, Mme Sylvie RIOL, Mme Nelly ROLAND, Mme Rabéha SOLTANI, M. Demba TALL, Mme Sukran TOSUN, M. Demba TRAORE, M. Julien TURBIAN, Mme Mélissa YOUSSEF.

EXCUSES

Mme Farida ADLANI, M. Abdelkader ARRAHMANE, M. François ASENSI, M. Frank CANNAROSSO, Mme Estelle DAVOUST, M. Sébastien DE CARVALHO, M. Seïd FERRAT, M. Ladji GASSAMA, Mme Jihane EL MESSAOUDI, Mme Aïssa SAGO, M. Gilles SAULIERE, Mme Bilé SYLLA.

AYANT
DONNE
POUVOIR A

M. Bruno BESCHIZZA, Mme Mélissa YOUSSEF, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Fatima BELMOUDEN, M. Julien TURBIAN, Mme Mariam DIAWARA, Mme Fatimata DOUCOURE-BAH, Mme Nawel AATIF, M. Medhi NEZZAR, Mme Sabrina MISSOUR, M. Anthony MANGIN, M. Rachid M'BARKI.

ABSENTS

M. Abdelouaheb CHERIGUENE, Mme Chérifa MEKKI, M. Jean-Philippe RANQUET, Mme Fatou SAGNA, M. Gokhan UNVER, Mme Hana ZACHARIA.

**SECRETAIRE
DE SEANCE**

Mme Fatima BELMOUDEN

**DELIBERATION N°147 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS
ET DE MOYENS ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS TERRES D'ENVOL ET LA CCI DE SEINE-SAINT-DENIS**

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de M. Idriss NIANG,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil de territoire n°125 du 13 novembre 2017, relative à l'affirmation des priorités territoriales concernant les compétences partagées avec la Métropole du Grand Paris, qui indique que les actions de soutien à l'entrepreneuriat, à la création d'activité et au suivi post-crédation comme une priorité territoriale,

Vu le schéma directeur des espaces économiques de l'EPT Paris terres d'Envol adopté en 2022,

Vu le projet de convention d'objectifs et de moyens entre l'EPT Paris Terres d'Envol et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-Saint-Denis annexé à la présente délibération,

Considérant que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-Saint-Denis constitue un partenaire majeur du développement économique local et dispose d'une expertise reconnue dans l'accompagnement des entreprises, le développement des compétences et l'animation des réseaux économiques.

Considérant que la stratégie économique territoriale vise à accompagner les transitions écologique, énergétique et numérique des filières historiques, grâce à l'émergence de nouvelles filières d'excellence, à soutenir l'entrepreneuriat et à renforcer les retombées économiques au bénéfice des habitants et des entreprises du territoire.

Considérant que cette convention contribue à la mise en œuvre de la stratégie économique territoriale dans un cadre partenarial et complémentaire avec les actions conduites par les services de l'établissement public territorial.

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol à signer une convention d'objectifs et de moyens avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-Saint-Denis et tous les documents y afférents.
- **DIT** que cette convention est conclue pour seize mois, soit du 1^{er} septembre 2026 au 31 décembre 2027.
- **S'ENGAGE** à verser à la chambre de commerce et d'industrie, une subvention d'un montant de 30 000 € TTC.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Adopte à l'unanimité

(72 voix pour, 1 NPPV : Fatimata Doucouré-Bah)



Le Président
Bruno BESCHIZZA

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260928-147-28-09-2026-DE
Date de télétransmission : 07/10/2026
Date de réception préfecture : 07/10/2026